Editorial décembre 2011



Jean-Henri Compère : Président

Que de bonnes nouvelles, les amis, que de bonnes nouvelles.

L'Union change c'est maintenant tangible.

Le nombre de nouveaux membres augmente de trimestres en trimestres.

Les stages pour nos membres sont en route. Colette Sodoyer a orchestré d'une main de velours ce stage de doublage pour les acteurs de plus de 40 ans, et on peut dire que les retours sont très positifs. Le prochain stage aura bientôt lieu, ce sera un stage de voix PUB. On vous tiens au courant dans les semaines qui suivent.

Notre nouveau site est bientôt en ligne. Nous le voulons interactif et efficace, c'est pourquoi je me tourne vers vous pour vous demander de l'alimenter de vos conseils, de vos réflexions et de vos trucs et astuces. Plus besoin d'attendre les bulletins trimestriels pour interagir avec vos camarades, ce site vous appartient.

Contact est pris avec le milieu des musiciens, on espère pouvoir un jour en compter autant que de comédiens, comme membres mais aussi dans le conseil d'administration. Si vous en connaissez, parlez —en avec eux, plus on sera nombreux, plus cette Union aura du poids et plus nous pourrons nous faire entendre.

Un de nos grands projets commence ce ler janvier : la gratuité pour nos membres dans un bon nombre de théâtres subventionnés, un article à lire plus bas.

Les relâches de l'Union commencent à trouver leur public. J'avais proposé, suite à mon intervention un peu musclée du mois de septembre de comparer avec une intervention plus amicale pour voir ce qui vous ferait le plus venir ...

Après avoir fait le décompte des présents, je peux vous dire que nom de D..., b... de m..., qu'est-ce que vous attendez pour vous pointer, si ça continue, je démissionne ... (il est vrai que je n'ai pas encore tenté le chantage, nous verrons le 2 janvier si ça marche).

Que tous les présents soient quand même remerciés... Et qu'ils amènent trois personnes nouvelles la prochaine fois, nom de D... Et on pourra dire que c'est utile et que ça marche.

Benoît nous parle de Suzy Falk, Jeannine Rolane nous raconte le théâtre de l'Eden, Mattéo Segers nous livre un billet d'humeur sur l'ONEM et le statut des artistes du spectacle.

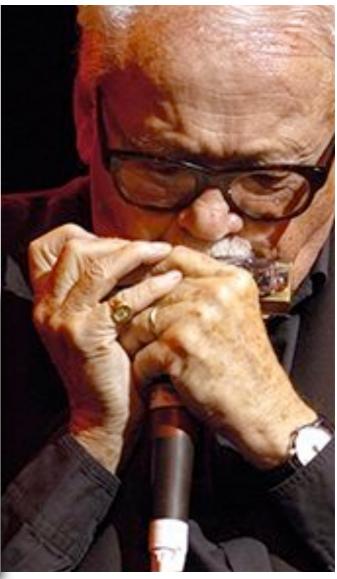
Il est vrai que les temps sont aussi un peu sombre au niveau du chômage et du statut du comédien. Pierre vous en parle un peu plus loin et nous rappelle les passages de la loi et des interprétations erronées qu'elle subit.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes et une très prolifique année 2012.

Nouveaux membres

"La grande force de l'Union réside dans ses membres, les artistes, les créateurs. Ceux d'hier, d'aujourd'hui mais aussi ceux de demain. Ensemble, nous construisons l'avenir de l'Union, celui des artistes, plus forts que jamais!"





Vous aussi, parrainez de nouveaux membres!

Photocopiez le formulaire d'adhésion qui se trouve dans chaque bulletin en dernière page ou téléchargez-le via notre site. Renvoyez-nous le formulaire complété et signé par l'artiste qui souhaite nous rejoindre, ainsi que par deux parrains eux-mêmes membres depuis minimum un an ! Vous, par exemple ?... Vous pouvez également nous demander des formulaires d'adhésion par fax, par téléphone, par courrier...

www.uniondesartistes.be

Sommaire l'Union des artistes du spectacle

Editorial	2
Nouveaux membres	5
Grande nouvelle pour les membres de l'Union !	8
Ephémère comme l'Eden	9
Les Stages de l'Union	11
Concours d'auteurs de théâtre 2013	14
Nous sommes tous des artistes créateurs !	17
Circulaire ONEM, circulez ,y a "rien à voir ?"	19
Assemblée Générale 2012	23
Le débat des acteurs à Mons le 27 février 2012: 10 ans déjà!	24
Suzy Falk, un phénomène	25
Hommages	29
Naissances	33
Avantages offerts et demande d'admission	34,36

Nouveaux membres

Marcha Van Boven



Marcha, vous la connaissez, c'est cette formidable jeune comédienne qui a gagné le concours de « castings » au « Festival du film policier » de Liège. Elle a été gratifiée de la plus belle des récompenses : un rôle dans le prochain film de Benoît Poelvoorde. Génial ! Sauf que Benoît Poelvoorde n'était pas au courant. Oui, c'était une arnaque, une de plus pour notre noble profession. Aujourd'hui Marcha attend toujours son prix. Qu'importe, ça ne l'empêche pas de faire du cinéma et puis personne ne s'y trompe, cela n'enlève rien au talent de Marcha. L'heure est venue de réparer cette injustice. C'est pourquoi, ô Marcha, nous sommes heureux de te compter parmi nous. Ici, à l'Union, point d'arnaque ou de coups tordus, il n'y a rien d'autre à gagner que de la solidarité et de la chaleur humaine. Et là, question qualités humaines, je puis vous assurer que Marcha en déborde, c'est un cœur au

sein d'une équipe, une fée, une muse... Hélas, on ne voit que trop peu souvent sa chevelure légèrement rousse colorer nos scènes. Qu'à cela ne tienne, Marcha c'est aussi une voix, chaude et sensuelle dont le souffle généreux donne au doublage noblesse et sublime. Je confesse qu'il m'est même arrivé un jour de regarder un feuilleton allemand au scénario navrant, juste pour entendre la voix de Marcha.

Allez, Marcha, viens faire une baise à Parrain!

David Quertigniez



Moi, quand je le vois, je l'appelle chef! Pourquoi me direz vous ?

C'est mon chef de bal, celui qui m'a fait confiance quand je lui ai proposé de créer une section de cuivres dans le groupe "Le Bal Des Acteurs" dont il est une des chevilles primordiale. Depuis on s'amuse.

Je le côtoie aussi sur les bords des terrains de rugby où il entraîne les gars de 17 ans dont mon son fils et le mien, il a même faillit devenir président du club.

Tout ça me direz-vous ne fait pas un acteur. Figurez-vous que je l'ai aussi croisé dans plusieurs films ou téléfilms. Il a travaillé avec Alain Brunard, Philippe Blasband, Harry cleven, Jacques Rouffio, entre autre.

Il nous arrive du sud de la France.

Il est sortit de l'INSAS et a travaillé au Théâtre Varia, à la Balsamine, au Théâtre National et sur différentes scènes de France et de Navarre, sous la direction de Philippe Sireuil, Jean-Claude Drouot, Pietro Pizzuti, Marcel Delval, Michel Dezoteux et bien d'autres encore.

Il complète son activité d'acteur avec une production musicale variée. Bassiste et guitariste de talent, il compose pour la scène, pour le cinéma et aussi pour différents artistes de la chanson.

Nous nous voyons souvent et j'ai appris à mieux le connaître, et je suis très heureux de l'accueillir au sein de notre Union où sa gentillesse et son efficacité ne manqueront pas de nous être utile.

Jean-Henri Compère

Mikaël Saldden

Il y a de ces acteurs qui sont des personnages à part entière. On pourrait croire que comme dans la « Tragédie Comique » d'Yves Hunstad, ce n'est pas lui qui a choisi le théâtre mais c'est un personnage qui l'a choisi comme acteur. Né à Bruxelles, d'origine écossaise, il a grandi en Algérie et dans le Golfe Persique. Il revient à Bruxelles où il décroche un diplôme en Marketing à l'ULB, un autre de gestion à l'Ichec pour finir à l'iad-théâtre à Louvain-la-Neuve dont il sort en 2007. Vous l'avez compris, Mikaël est un touche-à-tout de génie qui ne reste pas en place et qui passe de la mise en scène à l'interprétation quand il n'écrit pas ou se produit comme chanteur de jazz. Si, durant sa scolarité, sa gourmandise et son insatiable appétit de découverte ont poussé plusieurs de ses professeurs de théâtre au suicide, aujourd'hui son incroyable souplesse et son côté polymorphe font de lui un artiste complet et accompli. Amateur d'humour noir et d'absurde, à vos agendas, Mikaël Sladden est là!



Eric de Staercke

Matteo Seghers



Ce type, ce gars, l'ami, la chute, tout sur le goule, les sacs d'ich, l'auberge du graillon, la bonne, castagnette sur la table! Bref, il est impossible de résumer Mattéo sans entrer dans son univers.

C'est mon ami de toujours, plus qu'un ami, un frère, un vrai, un de ceux qu'on ne choisit pas mais qui vous choisit et sera toujours là à vos côtés, quelque soit les surprises de la vie.

C'est un Artiste, un créateur qui va de l'avant, pas seulement dans la création artistique mais dans la création de la Vie.

Il est le grain de sable qui dérange et détraque les rouages de la machine, mais il est celui qui fait avancer et bouger les choses.

Son implication artistique, culturelle, politique, sociale et simplement dans les relations humaines font de lui un membre en or pour l'Union, un être humain, un vrai.

Mon Âmi je suis fier de toi, fier de te compter parmi mes amis et maintenant parmi nous... A toi: bienvenue à l'Union! La bonne !...

PS: il faut absolument qu'on trouve un moment pour terminer "Donjon Siege 3"!

Bernard Gahide

Bernadette Mouzon



Bernadette,

Lire ton parcours, c'est confirmer les bienfaits de l'éclectisme!

Après être sortie des classes de Pierre Laroche et de Charles Kleinberg au Conservatoire de Bruxelles, tu as eu à cœur de diversifier les styles, les lieux et les approches théâtrales: le Rideau, le National, le Public, le Parc, le Poche, la Valette, les Galeries, le Zut, bien d'autres encore: autant d'expériences qui n'ont pu qu'enrichir un talent comme le tien! Puis –et c'est là que j'ai eu le plaisir de te rencontrer- le doublage, exercice dans lequel tu excelles. Tu mets en scène au théâtre amateur et depuis peu, tu apportes ton avis éclairé dans le Jury mandaté par la Cocof pour ces troupes animées par la passion du théâtre. Pour tout cela, pour tes qualités humaines, nous sommes heureux, Renée Fonck et moi de t'accueillir à l'Union!

François Mairet

Pedro Cabanas

Pedro a fait le Conservatoire de Liège, il a aussi suivi des cours au Conservatoire de Paris avec Mario Gonzales,il a fréquenté le Conservatoire de Mons où il a obtenu sa licence en art dramatique avec un premier prix.

Pedro a joué dans une quinzaine de pièces au théâtre Océan Nord, aux Tanneurs, à la Comédie de Saint-Etienne, au Théâtre de la Verrière à Lille, au théâtre de l'L, aux Brigittines, avec la compagnie Théâtre en Liberté, etc. Pedro a également tourné dans des films fiction cinéma ou télé et dans quelques publicités. Il participe également à des recherches pour acteurs et est parfois sollicité comme conférencier à l'INSAS ou à l'IAD.

Nous nous sommes réellement connus, Pedro et moi, il y a deux ans même si nous nous croisions fréquemment à Ixelles. Nous travaillions alors sur un texte passionnant à Océan Nord avec Paul Camus et une dizaine de

complices un peu fous. Nous allons nous retrouver en 2013 pour un autre spectacle. Le texte de Rainald Goetz parlait de Guerre, des guerres. Nous formions une véritable «armée» d'artistes en arme. Pedro est assez secret, il cache parfois «son jeu» mais quand il le dévoile sur le plateau, cela peut porter

ses fruits comme on dit. On a appris à se connaître, lui et moi, petit à petit, pas à pas .. Je suis fier aujourd'hui d'être ton parrain à l'Union, Pedro.

Allez, va, «citoyen émancipé responsable» (c'était le nom de son personnage dans «Guerre»).

Pierre Dherte

Grande Nouvelle pour les membres de l'Union...





Le conseil d'administration ne reculant devant aucun défi, a contacté les différents théâtres subventionnés pour leur proposer, sous condition, la GRATUITE pour nos membres.

Voici comment les choses se déroulent : le membre se présente, sans réservation, au guichet à l'entrée, présente sa carte de membre de l'Union des Artistes du Spectacle, en ordre de cotisation, se met sur une liste d'attente. Si au moment de fermer les portes de la salle, il reste de la place, il entre gratuitement, si non, il reprend sa vie normale et va boire un verre, ou va au cinéma. Voilà, c'est aussi simple que ça.

N'hésitez pas, si vous l'avez perdue, à téléphoner à Frédéric pour en demander une copie. Cette carte vaut plus qu'une réduction.

Voici la liste des théâtres participant actuellement à notre action.

Le Théâtre des Martyrs
Le Théâtre de la Balsamine
Le Théâtre de Namur
Le Poche
L'Atelier Théâtre Jean Vilar (avec réservation)
La Comédie Volter
Le 140
Le Public
Le Théâtre Royal du Parc
Le Rideau

Pour les autres salles, pour certains, on est en négociation et pour d'autres, on ne désespère pas de leur faire changer d'avis.

Jean-Henri Compère

Ephémère comme l'EDEN...



par Jeannine Rolane

Le théâtre de l'Eden fut le plus beau théâtre de music-hall de Bruxelles. Sa construction, dans le style mauresque débuta en 1879. On avait prévu 3.000 places dont la moitié assises. L'inauguration eut lieu le 12 juin 1880. On y remarque un orchestre de 60 musiciens dirigés par André Messager, ancien organiste de Saint-Sulpice à Paris et que l'on retrouvera directeur artistique à Covent Garden (1901-07) et codirecteur de l'opéra de Paris (1907-14). Messager, Messager...ça vous dit quelque chose...Oui! Mais bien sûr, votre mémoire est bonne : "Poussez, poussez l'escarpolette...", (Véronique -1898) L'auteur, c'est lui! Fermons la parenthèse Messager et revenons à l'Eden... Au 1er étage, il y avait un couloir promenade avec un bar où régnait une blonde magnifique qui, dans les deux semaines de l'ouverture, avait eu plus de succès que la programmation.

Le 15 septembre 1880, Messager part pour d'autres cieux, et l'Eden tombe alors dans le style Café concert. Il est question d'y placer une nouveauté venue d'Amérique : un orchestre électrique !

La déconfiture de l'endroit commence dès mars 1881 ; un des quatre grands lustres s'écrase dans la salle. L'allumeur qui se trouvait en dessous s'en tire avec une jambe cassée. A la fin du mois, "L'arbre de Noël", féerie en 3 actes et 30 tableaux n'a pas les spectateurs escomptés. Que faire ? On tente le genre "Folies bergère" mais le public boude l'endroit et on finit par fermer. Ce nouveau lieu situé entre les rues de la Croix de fer et de Louvain serait-il trop décentré ?

Entre temps, le lustre a été réparé et après deux alertes au feu, le gaz cède le pas à l'électricité en décembre 1881. Mais y voit-on assez ? On se le demande car une trapéziste travaillant sans filet fait une chute de 12 mètres, se relève, salue avant de disparaître en coulisses.

En janvier 1882, Buls, le bourgmestre, sort un arrêté d'interdiction de fumer dans les théâtres. L'Eden et son public ignorent l'interdit, on fume dans le fameux promenoir. L'histoire ne dit pas si la sulfureuse blonde règne toujours en déesse du bar. Au cours de cette année, le théâtre propose essentiellement des représentations de cirque. En février, un dompteur de lions présente ses bêtes rugissantes, il est secondé par une nana fort appétissante, dit-on, aux yeux des spectateurs sinon au flair et à l'instinct des félins.

En août, un nouveau genre est proposé : "Fontaines merveilleuses", spectacle fait d'une danse de jets d'eau d'où sortent des dames vêtues de gaze légère. On joint à cela un feu d'artifice et voilà les flammes mêlées à l'eau, le tout éclatant sous l'éclairage électrique ! Bof ? Je ne dirais pas ça, non ! Nous sommes en 1882, 129 ans avant les moyens dont nous disposons aujourd'hui et l'imagination d'un certain Franco Dragone.

L'Eden va aussi organiser des bals qui auront bien des amateurs. En 1883, les "images mobiles" commencent à avoir du succès. L'Eden produit "le diaphanorama mouvant" et le public s'y intéresse.

En 1885, on y voit des géants, géantes, chanteurs grotesques, imitateurs, acrobates... L'année suivante, l'Eden accueille Thérésa, célèbre chanteuse parisienne. Puis, un certain Alfred Germain écrit et fait jouer un pastiche des "Maîtres chanteurs de Nuremberg" de Wagner sous le titre "Les maîtres zwanzeurs du Treurenberg". C'est très mauvais. Tellement mauvais que Germain en personne siffle énergiquement son oeuvre à la première du spectacle. Au policier qui l'empoigne aux fins d'expulsion il déclare avec dignité : "Je suis l'auteur, je me siffle".

En mars, le théâtre est reprit par la ville et déclaré en faillite fin 1886. On ferme ses portes en janvier 1887. Les artistes réagissent pour tenter de poursuivre l'exploitation de ce fameux Eden et en avril 1887, on rouvre ! Mais, ce ne fut plus qu'occasionnellement.

En 1888 y débarque la troupe du Moulin Rouge de Paris. La célébrissime Goulue, Valentin le désossé décrit comme maigre à s'enrouler autour d'un bec de gaz, Nini Patte-en-l'air, Grille d'égout ainsi nommée à cause de ses dents écartées, Jane Avril, incroyablement maigre elle aussi ; on dit d'elle qu'elle pouvait se plier jusqu'à balayer le parquet avec ses épaules. Toulouse-Lautrec accompagne ces artistes qu'il a immortalisés.

Le tout Paris était toqué du genre mais... le croirez-vous ? Le Moulin Rouge, ses artistes et le French Cancan ne plurent pas aux Bruxellois...

1889. L'Eden est à l'abandon. On parle de le démolir, de le louer à la gendarmerie, d'y transférer le théâtre du Parc qui serait, lui, démoli...

Pendant ces cogitations, la salle rouvre le 15 novembre 1889 mais sous le nom de "Théâtre Français". On joue "Le Bossu". En mars 1890 on reparle de démolition. Buls encourage l'idée. Il y a 15 théâtres à Bruxelles et l'Eden, décentré, soupçonné d'être un lieu de perversité est condamné. La ville veut construire une école à sa place. En mai, Buls signe la mise en vente publique de l'ameublement/matériel de l'Eden théâtre. Le 10 juin, la salle la plus moderne de Bruxelles est vendue à charge de démolition après dix années d'activités. D'où l'on peut conclure qu'à Bruxelles "absurdité urbanistique et mauvaise utilisation du denier public" doit être en quelque sorte "génétique".

Dernier hoquet ! Juillet 1890, des Anglais veulent racheter l'Eden dont on a pourtant entamé la démolition... mais non, Buls et les pressions puritaines auront le dessus. En août, l'Eden n'est plus.

Jeanine Rolane

Source: "Bruxelles une histoire capitale" de J. Dubreucq.

André MESSAGER. 30-12-1853 – 24-2-1929.

Charles BULS. 13-10-1837 – 13-07-1914. Bourgmestre de 1881 à 1899.

La "Goulue", de son vrai nom Louise WEBER. 13-07-1866 – 29-01-1929.

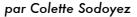
Jane Avril. 09-06-1868 – 1943.

"Valentin le désossé", de son vrai nom Jules Etienne Edme RENAUDIN. 26-02-1843 — 04-03-1907.

[&]quot;Thérésa", de son vrai nom Emma VALLADON. 25-04-1837 – 14-05-1913.

Les stages de l'Union

DOUBLAGE...





"Le 14 et 15 novembre dernier a eu lieu le premier stage organisé par l'union des artistes . Je remercie infiniment Jean-Henri Compère qui est l'initiateur de ce projet. C'est en effet avec des initiatives de ce genre que l'Union des Artistes sera dynamique. Nous avons besoin de nous croiser, de partager des expériences, de sortir de notre cercle habituel d'artistes.

Vous avez répondu nombreux à ce stage de doublage et c'était très motivant pour moi de vous savoir enthousiastes pour ce projet.

J'ai malheureusement du revoir le nombre de stagiaires à la baisse, car après réflexions, il ne me semblait pas possible de faire du bon travail avec 15 personnes. Même si on apprend beaucoup en regardant les autres, je n'avais pas envie de travailler à la va-vite. J'avais envie que chacun puisse avoir le temps nécessaire pour s'amuser au micro. C'est pourquoi j'ai réduit le nombre d'inscrits à 11 personnes. J'espère que tous ceux qui avaient envie de faire ce stage, mais qui sont restés sur la liste d'attente ou qui n'étaient pas libre aux dates proposées, auront quand même l'envie de pousser la porte des studios. Si vous avez besoin d'informations, surtout, n'hésitez pas à me contacter par mail à colettesodoyez@live.fr.

Ces deux jours ont été deux jours de travail, de découvertes, de rencontres et d'amusement! J'ai pris un plaisir fou avec ces 22 acteurs en soif d'apprendre!... J'ai été épatée par leur enthousiasme et leur énergie positive. Ils étaient là pour (re-)découvrir une facette de leur métier et aucuns d'entre eux ne l'a pris à la légère. Toujours prêts à ce mettre au micro, à essayer des rôles qui n'étaient pas pour eux, à l'écoute de mes remarques. Même si ce n'est pas en une journée qu'on devient comédien-doubleur, il y a eu clairement une évolution chez chacun d'entre eux.

Je les ai vu partir du studio avec un nouveau bagage et un sourire aux lèvres.

J'avais dit dans mon article précédent qu'il fallait travailler dans la joie et la bonne humeur, et ce fut le cas, sans aucun doute! Il y a eu du rire mais jamais de moqueries! Un respect incroyable pour le travail de chacun. J'ai découvert des comédiens bourrés de talent. Certains peuvent travailler demain en studio, d'autres ont besoin d'encore un peu de temps mais ils sont tellement prometteurs!

Mon objectif a vraiment été atteint. J'espère qu'ils se sont autant amusés que moi et que ce premier stage donnera l'envie à d'autres membres de l'Union des Artistes de donner quelques heures de leur temps pour nous faire découvrir d'autres facettes de notre métier.

La parole est aux stagiaires

(BEST OF !...)

Bonsoir,

Je reviens de Bruxelles enchanté.

Merci pour cette initiation au doublage qui, donné de main de maître par Colette Sodoyez, nous a permis, nous comédiens de plus de 40 ans, de mettre le doigt sur nos qualités et nos défauts.

"Ce micro-stage" nous a permis de mieux appréhender cet aspect du métier de comédien trop méconnu par ceux qui ne le pratiquent pas, ses difficultés, ses possibilités, ses pièges etc. Tout ça s'est fait dans la bonne humeur en prenant le temps de nous expliquer à chacun ce qu'il y avait lieu de faire ou non.

Dans ce milieu où, hélas, l'égo prend trop souvent le pas sur l'humain, j'ai été heureux de voir qu'il y avait encore des gens pour lesquels il ne servait à rien d'installer un climat de terreur que d'aucuns apparentent à de l'exigence. Parce que je peux vous dire qu'en termes d'exigence, elle en a, "La Colette"! Mais tout est dit avec tellement de gentillesse, de douceur et de positif qu'on en viendrait à s'appliquer dans le seul but de lui faire plaisir.

Merci encore pour cette initiative.

Bien à vous.

Serge Swysen

PS: Etant Liégeois, le déplacement valait franchement le coup!

Voici ce petit message pour vous remercier encore.

J'ai eu l'occasion de participer à la journée de stage de doublage que vous avez organisée en ce mois de novembre, pour les comédiens de plus de 40 ans.

Belle initiative (Merci beaucoup à Jean-Henri Compère), belle journée, belle expérience, belle ambiance !!! L'occasion d'expérimenter une nouvelle technique, bien intéressante, passionnante même et combien difficile, c'est un métier!

L'occasion également de retrouver certaines personnes ou de faire connaissance avec d'autres.

Merci à Colette, qui nous a accueillis et dirigés durant cette journée, avec patience, humour, douceur, psychologie et amitié.

Donc, que du BONHEUR...

Vivement donc de nouvelles expériences de ce genre...encore et encore merci.

Dominique Hermans

Bonjour à tous,

J'espère que vous allez tous bien et que l'Union se porte à merveille. Je souhaitais vous envoyer ce mail d'abord pour vous remercier de votre super initiative de proposer aux plus de 40 ans un stage de doublage. J'ai effectivement eu la grande chance et grande joie de pouvoir y participer hier, en compagnie de "vieux" amis avec un "capitaine" génial en la personne de Colette Sodoyez.

Ensuite, pour vous transmettre, aussi humble soit-il, mon avis sur ce stage. Ceux qui me connaissent me reconnaissent souvent une grande franchise dans mes opinions. Jamais en fait, quand quelque chose me déplaît, car j'estime que je n'ai pas à "démolir" qui que ce soit ou quoi que ce soit, sachant le boulot qu'il y a derrière toute initiative et création, et je trouve complètement idiot de "descendre en flamme" quelque chose que je n'ai pas aimé. Généralement, quand c'est le cas, je dis : "ce n'est pas ma tasse de thé" ou bien je reconnais que je n'étais pas en "état" d'apprécier complètement ce qui m'a été proposé.

Mais quand j'apprécie, je trouve tout aussi idiot de ne pas le dire. Et c'est le cas pour ce stage.

Colette Sodoyez s'est révélée à moi comme une excellente pédagogue, nous proposant un travail tout au long d'une journée super bien charpenté : de séquences en séquences, nous avons en effet pu découvrir les difficultés multiples de ce métier à part entière. Excellente pédagogue aussi dans sa manière de nous diriger, toute en finesse et délicatesse, mais sans nous cacher pour autant nos travers et nos difficultés. En fait son côté "génial" est, non pas de nous l'avoir dit, mais de nous l'avoir fait découvrir par nous-même au fil des exercices et de nous avoir aidé, par ses suggestions subtiles, à nous "surpasser" dans nos possibilités respectives. Le tout sans jamais nous rabaisser ou nous décourager.

Pour moi, c'est du grand art !!!! Qu'elle (et toute son équipe) en soit remerciée chaleureusement. Cette journée pour moi fut un vrai régal et même les embouteillages d'aller et de retour n'ont pas réussi à me gâcher la journée, c'est dire Big kisses à tous..

Muriel Esser, dite "Mumu"

Chère Union,

C'est tellement facile de critiquer!

- « L'Union ne fait rien que nous obliger à mendier auprès des spectateurs pour des « Sabots » »,
- « C'est tous des vieux croûtons »

Etc...

Et voici qu'une nouvelle génération se met au gouvernail de cette vénérable Caravelle...

Et cela donne cette belle initiative du « stage de doublage »!

Disons-le tout de go : nous y avons été « pour une fois qu'on fait quelque chose »...et nous en sommes sortis conquis : voilà un – des rôles de l'Union !

Bravo – et merci – à ceux qui ont eu cette idée... et aussi à Colette (que nous croyions connaître mais que nous avons redécouverte) pour sa facilité de mettre les gens à l'aise, de dédramatiser les éventuelles « tensions »... et pour son réel talent de pédagogue (pardon : on doit dire « coach » aujourd'hui!)

Bien à vous tous,

Les Pradel's Raymond Pradel et Michèle Robson

Concours d'auteurs de théâtre

organisé avec l'aide de la Commission Communautaire française





Edition 2013! Les claviers vont crépiter!...

Par Stéphane Ledune

Voici déjà trois ans, ou presque, écoulés depuis notre précédente édition du concours d'auteurs. Mais comme un bon feu en hiver ou les glaces en été, les bonnes choses reviennent toujours en temps et heure !...

J'ai le plaisir de m'associer à Pierre Johnen, qui avait organisé seul l'édition précédente - et que je seconde cette année; je m'associe également à Monsieur Ronald De Pourcq, conseiller à la Commission Communautaire Française subventionnant l'évènement pour vous annoncer en primeur la nouvelle édition de notre concours d'auteurs de théâtre dont le résultat final sera dévoilés en février 2013.

Le prix, cette année, sera d'un montant de 3500 €. Une somme forfaitaire de 1500 € sera en outre, dévolue à la production de la mise en voix de la pièce gagnante. Dans le courant 2013.

Les brochures devront être en notre possession avant le 15 juin 2012. Elles passeront dans les mains d'un premier jury de lecture, essentiellement composé de membres de l'Union des Artistes et entre 5 et 10 oeuvres seront alors sélectionnées. Ces oeuvres lauréates passeront ensuite le cap du deuxième jury, constitué de personnalités du spectacle et des médias, qui seront susceptibles d'aider à la diffusion, voire à la création de la pièce...

Vous retrouverez ci-après, le règlement de cette édition 2013, que nous vous invitons à consulter et à diffuser le plus largement possible et par tous les moyens possibles. Le concours est, bien entendu, ouverts à tous, auteurs novices ou confirmés, sans distinction aucune et de tous genres théâtraux !... Un effort de diffusion et de prospection sera fait cette année auprès des jeunes et du théâtre jeune public.

Je fais également un appel, à vous, membres de notre Union, afin de constituer notre premier jury. Si vous vous sentez une âme de découvreur de talents ou d'oeuvres nouvelles, n'hésitez pas à nous en faire part... Envoyez-nous une petite bafouille de motivation... Vous êtes les bienvenus.

Lors de l'édition 2009, ce n'était pas moins de 36 tapuscrits qui nous sont parvenus. Nous espèrons plus ... Nous espérons mieux ... pour que le meilleur l'emporte !... A vos claviers !

Stéphane Ledune

Règlement du concours

d'auteurs de théâtre 2013

Organisé par l'Union des Artistes du Spectacle asbl Avec l'aide de la Commission Communautaire française

Article 1: Buts du concours

- 1. Récompenser un ou plusieurs auteurs d'écriture théâtrale belge ou résidant en Belgique.
- 2. Apporter une aide à la création dans le secteur professionnel du théâtre de la Communauté française

de Belgique.

Article 2: Thème du concours

- 1. Le thème est libre.
- 2. Le concours débutera officiellement le 5 mars 2012.
- 3. Les participants devront s'exprimer en français.

Article 3 : Envoi des épreuves

1. Les tapuscrits doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Union des Artistes du Spectacle asbl

Galerie Agora - rue Marché aux Herbes, 105/33 - 1000 Bruxelles.

2. Les épreuves doivent parvenir en 5 exemplaires avant le 15 juin 2012, cachet de la poste faisant foi - sans aucune référence personnelle - accompagnées d'une feuille annexe comportant : nom, prénom, date de naissance de l'auteur ainsi que son adresse complète, son numéro de téléphone et son courriel.

L'accord au règlement du concours, avec convention, daté et signé.

3. Les épreuves devront être dactylographiées, paginées et brochées.

La liste des personnages devra figurer en tête de brochure.

- 4. L'auteur peut présenter plusieurs œuvres ; une seule œuvre pourra être primée par participant.
- 5. Les participants ne pourront pas envoyer de traductions d'œuvres existantes. Les adaptations seront admises.
- 6. Toute pièce jouée ou déjà programmée ne pourra participer au concours.
- 7. Les textes n'auront pas été présentés lors d'une session précédente du concours.
- 8. Les textes ne seront pas renvoyés aux participants ; ils pourront être repris au siège de l'asbl.

Article 4 : Sélection des deux jurys

- 1. Un jury de présélection et un jury final dont les membres ne pourront être concurrents, désigneront la ou les œuvres méritoires.
- 2. Le premier jury sera composé entre 5 et 9 artistes professionnels du spectacle. Ils procéderont à une présélection de 5 à 10 pièces.

Le jury final sera composé entre 5 et 9 personnalités du spectacle et des médias susceptibles d'aider à la création de la ou des pièces primée(s).

3. Le jury final désignera le ou les lauréats du concours au sein de la présélection.

Article 5: Vote

- 1. Les délibérations des deux jurys sont secrètes : les jurés en acceptant d'en faire partie s'engagent à la discrétion totale.
- 2. Les votes se font à main levée. Les abstentions ne sont pas comprises dans le nombre total des votes.
- 3. Les jurés ne peuvent voter par procuration qu'avec l'accord de la présidence.
- 4. Le jury final désignera le(s) lauréat(s) par le scrutin. Le(s) nom(s) du ou des gagnants sera/seront communiqué(s) à la presse et au public le jour de la remise du prix.
- 5. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.
- 6. Les participants seront prévenus personnellement par écrit dans la quinzaine suivant les deux délibérations du jury. Pour la présélection au plus tard, fin décembre 2012, pour la sélection finale en février 2013.

Article 6: Prix

- 1. Le prix du concours d'auteur dramatique de l'Union des Artistes du Spectacle, avec le soutien de la Commission Communautaire française (CoCof) d'un montant de 3500,00€ sera attribué au(x) lauréat(s) lors du cocktail annuel de l'UAS en février 2013 ou lors d'un évènement particulier et ce, en présence d'un représentant de la CoCof, de personnalités politiques et d'invités (médias et autres).
- 2. Un montant de 3500,00€- sera remis directement au(x) lauréat(s) en guise d'encouragement et de récompense pour l'intérêt et la qualité de sa pièce.
- 3. Un montant de 1500 € sera dévolu à la mise en voix de l' (des) œuvre(s) gagnante(s) dans le courant de l'année 2013. L'UAS se réserve un pouvoir décisionnel souverain pour l'organisation, la promotion et la diffusion de cette lecture spectacle mais la concertation se fera en étroite collaboration avec l'auteur, les artistes participants et d'autres partenaires éventuels.
- 4. En cas d'échec de l'organisation de la mise en voix, le solde sera bloqué sur un compte ouvert par l'UAS en prévision du concours suivant.

Article 7:

- 1. L'organisation du concours d'auteurs de théâtre 2013 est sous la responsabilité des organisateurs. Ils se réservent le droit d'écarter ou de proroger le concours si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait, de même que pour toute perte ou retard de courrier.
- 2. Du seul fait de leur participation au concours, les auteurs garantissent les organisateurs contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des pièces présentées par eux. Aucun recours fondé sur les conditions d'organisation, le déroulement et les résultats du concours ne pourra être admis

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

3. Une convention écrite sera établie et signée entre chaque participant et les organisateurs du concours (Union des Artistes du Spectacle).

Ne seront acceptés à participer au concours que les auteurs ayant signé cette convention.

- 4. L'exécution et l'interprétation du présent règlement et de la convention sont soumises à la loi belge. En cas de litige, seuls les cours et tribunaux de Bruxelles sont compétents.
- 5. Le règlement et la convention sont disponibles au siège de l'asbl





Union des Artistes du Spectacle Galerie Agora Rue Marché aux Herbes, 105/33 - 1000 Bruxelles ouvert les lundis - mardis - jeudis de 10h00 à 14h00

02/513.57.80

union.des.artistes@skynet.be www.uniondesartistes.be

Nous sommes tous des artistes créateurs!



Par Matteo Segers

Plus de 500 jours de négociation pour faire un gouvernement. À raison d'un recueil par jour, c'est comme si vous lisiez trois fois la comédie humaine... De quoi creuser l'étude des moeurs et l'étude philosophique de l'oeuvre... Surréaliste ? Peut-être, mais cela n'a pas empêché pas notre pays d'évoluer...

Le 6 octobre dernier, une lettre de l'ONEM est venue toquer à la porte des artistes. De nouvelles règles pour l'accès et la prolongation d'un statut qui n'en est pas un. Un courrier qui prépare les jours tristes à venir... Sans rentrer dans les détails, il faut bien constater que ces nouvelles dispositions ont été reçues comme une baffe par les artistes créateurs et les techniciens. Les artistes de spectacle sont, pour l'heure, épargnés...

Mais au fait, quelle est la différence entre un artiste de spectacle et un artiste créateur ? Demander à l'ONEM, ils vous expliqueront quels sont les métiers qui dépendent des arts vivants et quels sont ceux qui ne le sont pas... Des distinctions qui n'ont pas de sens puisque le vrai-faux statut de l'artiste n'existe pas. Il est lié à une règle de maintien du montant des allocations de chômage pour tout travailleur qui arrive à démontrer une activité d'intermittence.

Après, cela devient technique : qui peut faire valoir la règle du cachet, qui peut avoir accès à ces avantages s'il sort d'un emploi temps plein... Pour plus d'info, contactez votre syndicat, une association de soutien aux artistes, un bureau social pour artiste... Ils ont tous leurs propres lectures du bazar... et avec les nouvelles dispositions c'est encore moins clair... Les avis divergent.

Mais aujourd'hui, l'ONEM réintroduit une distinction entre les métiers de la création... Y compris dans le spectacle. Dans un document interne, l'ONEM classe les différents métiers entre artistes créateurs, artistes de spectacle ou artistes de rien du tout. Intéressant d'y lire, par exemple, qu'un conteur ou un metteur en scène est un artiste créateur... Un grimeur est un artiste de spectacle, bonne nouvelle pour lui. Un compositeur de musique pas... Tant pis pour lui.

Dans les artistes de rien du tout, il y a les figurants et... les maquilleurs... Ah bon ? N'étaient-ils pas artistes créateurs ?

Ne nous cachons pas la face. Les nouvelles dispositions de l'ONEM, mal écrites et maladroites, ont un objectif mi-avoué: limiter les dépenses et vider les artistes créateurs de l'enveloppe: « artiste de spectacle »...

Attention, avec le magnifique effort budgétaire que nous ont concocté les négociateurs fédéraux, il y a fort à parier que l'exception de l'intermittence risque de valser en dehors du système emploi-chômage... Si vous lisez l'accord gouvernemental et la partie sur les changements autour de la dégressivité du chômage rien ne concerne les intermittents. À moyen terme, tous les artistes intermittents sont concernés.

Les nouvelles dispositions n'étaient qu'une amorce aux réformes. Un premier essai pour voir jusqu'où la révolte du secteur pourrait aller ? Une prise de pouls pour sentir comment nous, les artistes, nous nous mobiliserons.

Comment ne pas y voir une tentative d'écrémage destinée à ne pas se trouver face à la masse des 17 000 personnes qui bénéficient de ce "statut" et qui, le moment venu des grandes réformes, se réveillera d'un coup ? Désunir avant la bataille.

Mais ne tombons pas dans la paranoïa excessive... Que peut-on faire?

Il est temps de défendre nos droits ensemble. De nous fédérer et de préparer les vagues de morosité. Nous sommes tous des créateurs et nous participons à des réalisations collectives. Nous voulons pouvoir continuer à exister et nous exprimer, surtout dans un monde qui manque de perspective. Il faut refuser les volontés de classification de l'ONEM et maintenir le droit aux intermittents à exercer un travail ponctuel sans distinction de concept de création artistique. Pourquoi un graphiste lié à la vie d'une compagnie de théâtre n'aurait-il pas le droit de bénéficier des mêmes faveurs qu'un comédien ? Il dépend, lui aussi, du caractère intermittent du spectacle. Pourquoi un technicien n'a pas le droit de faire valoir la règle du cachet ? Ne travaille-t-il pas, lui aussi, à la prestation ?

Ce n'est pas une comédie, mais une tragédie qui se joue dans les jours qui arrivent. Une tragédie pour tous ceux qui ont crû, qu'après avoir travaillé pendant 18 mois dans le spectacle pourrait avoir droit aux mêmes avantages que les autres. Ils ont été refusés parce que leurs tâches, si elles sont liées aux spectacles, ne sont pas assimilées à des actes créatifs ou parce que leur diplôme les destine obligatoirement à devenir indépendants.

Une tragédie pour ceux qui rentrent des contrats de prolongation et que l'ONEM n'arrive pas a interpréter justement en ne considérant pas qu'un artiste, pour vivre, se doit de travailler de manière intersectorielle.

Mesdames, monsieur de l'ONEM arrêtez de vouloir mettre les intermittents dans des cases. Rendormez-vous ou prenez le temps de lire 3 fois la comédie humaine... Comme le répondait la ministre de tutelle interpellée au parlement, n'étiez-vous pas sous le régime d'un gouvernement en affaires courantes ?

Mattéo Seghers



Circulaire ONEM Circulez, y a «rien à voir»?

par Pierre Dherte

Tout et n'importe quoi..

La circulaire de l'ONEM, c'est un peu comme la crise économique: tout le monde en parle mais personne n'y comprend rien! Qui n'a pas entendu parler de cette fameuse circulaire (1)? Tout et son contraire a été dit. Que ce soit lors des nombreuses réunions d'artistes ou dans la presse (2) - ce qui est plus inquiétant - on a entendu tout et n'importe quoi sur le sujet. Des fausses vérités, des informations non vérifiées, erronées, beaucoup d'imprécisions juridiques ont embrouillé l'artiste, les pouvoirs publics, les médias et le citoyen lambda. Finalement - comme souvent - ce sont les commentaires des juristes ou des avocats qu'il faut retenir - car hors propos émotionnels - C'est la loi qui compte et que nous devons prendre en considération. Merci à Anne Rayet, à Tanguy Roosen, à Alexandre von Sivers, merci aussi à Anne Carpriau qui nous ont tant aidé à y voir (un peu) plus clair

Force de loi!

Avant tout, il serait bon de rappeler que la loi prime sur toute circulaire ou interprétation émanant de l'ONEM ou d'ailleurs. Si l'ONEM souhaite changer la situation il faut avant tout changer la loi pour donner une quelconque crédibilité juridique à son propos. Donc, toute interprétation n'a aucune valeur juridique, ou alors, il faut changer la loi. Mais changer la loi, ça prend du temps!

Que dit la loi à propos de la règlementation sur le chômage?

Rappelons que les réglementations sur le chômage n'ont pas été rédigées pour les artistes mais pour tous les travailleurs en général (3). Nous verrons plus loin les spécificités concernant particulièrement les artistes du spectacle et les musiciens.

Toutes les réglementations sur le chômage sont principalement inscrites dans deux textes de loi :

- L'arrêté Royal de 1991
- L'arrêté Ministériel du 26 novembre 1991

Que nous disent ces textes ? Ils précisent 3 règles fondamentales : les conditions d'accès au chômage (le «stage»), le montant des allocations de chômage perçues une fois ce «stage» accompli et enfin, ce qu'on appelle «l'emploi convenable». Examinons ces trois points en détails.

1.Les conditions d'accès au chômage

(règle générale pour tout le monde)

Les conditions d'accès au chômage changent en fonction de l'âge :

- -312 jours de travail requis en 18 mois pour les moins de 36 ans
- 468 jours de travail requis en 27 mois entre 36 et 50 ans
- 624 jours de travail requis en 36 mois pour les plus de 50 ans

On relèvera que concernant les conditions d'accès au chômage, on n'exige pas de l'artiste qu'il preste 312 jours en 18 mois uniquement dans sa profession étant donné que les conditions d'accès constituent la règle générale pour tout le monde.

Ce que beaucoup d'artistes semblent ignorer.

1.1. Le fameux article 10

(règle pour les artistes du spectacle et les musiciens uniquement)

Il y a une disposition dans l'arrêté ministériel de 1991 - le fameux article 10 - qui précise que **pour les artistes du spectacle et les musiciens**, on va accepter que dans le calcul de ce stage, une journée de travail ne soit pas nécessairement une journée de 5 ou 6 heures de travail - ce qui est la norme - MAIS AUSSI une prestation qui a rapporté un minimum de 37€. Cela permet aux artistes du spectacle et aux musiciens de faire valoir une journée de travail même si ils jouent uniquement 1h30' dans une pièce de théâtre ou dans un concert en soirée, par exemple. On comprend aisément qu'on ne va pas obliger un comédien à jouer 5 fois par jour sa pièce afin d'obtenir une journée de travail de 6 heures pour son «stage» d'accès aux allocations ! C'est en fait tout ce que dit cet article 10.

1.2. La règle du cachet : une heureuse hérésie ?

(règle pour les artistes du spectacle et les musiciens uniquement)

Le problème - car finalement il y en a un - réside dans le fait que depuis des années, l'ONEM a fait deux applications extensives de l'article 10 :

1/ Elle a admis d'appliquer cet article à d'autres catégories de travailleurs que les artistes du spectacle et les musiciens. Tant mieux mais, ce n'est pas ce que dit la loi.

2/ Elle a toléré (de façon souvent incohérente) un système particulier (de faveur) pour les artistes du spectacle et les musiciens connu sous le nom de **«la règle du cachet»**. Cette «règle», encore une fois, n'est pas une disposition légale mais une interprétation par l'ONEM de l'article 10: sachant qu'il est difficile pour ces artistes de prouver 312 jours de travail en 18 mois, elle a accepté pour l'admissibilité aux allocations de chômage une règle qui divise la rémunération brute perçue par la rémunération de référence pour les artistes (37,70€, montant au 01/05/2011).

On peut dès lors se poser les questions suivantes:

- Pourquoi l'ONEM favorise t-elle une discrimination entre les artistes ?
- Pourquoi l'ONEM a t-elle laissé s'appliquer via des BSA comme SMART des engagements à «horaires inconnus» pour des travailleurs au statut d'artiste on ne peut plus «flous» ?
- Pourquoi l'ONEM a t-elle laissé croître cette insécurité juridique pendant près de 10 ans en l'étendant à l'ensemble du secteur artistique ? Pourquoi réagit-elle seulement maintenant ?
- Etc.

Il est normal que l'ONEM lutte contre les abus mais une chasse aux artistes orchestrée risquerait de mettre sur la touche une partie des personnes concernées, les artistes créateurs et les techniciens du spectacle.

2. Le montant des allocations

(règle générale pour tout le monde)

Une fois que le travailleur a rempli les conditions d'accès au chômage (comme tout le monde ou en tant qu'artiste), se pose la question de savoir quel sera le montant de son allocation et pendant combien de temps il y aura droit sans diminution ? Cette question est inscrite dans un tout autre chapitre de la réglementation.

Retenons 3 dispositions:

- il y a une disposition qui dit que pendant un an le montant de l'allocation va être maximal,
- une autre disposition dit qu'après un an l'allocation diminue,
- et enfin, il y a une troisième disposition, «l'article 116 paragraphe 5» que l'on confond souvent avec le statut de l'artiste!.Or cet article concerne TOUS les travailleurs (pas uniquement les artistes) qui sont occupés dans des liens de contrats de très courtes durées!

2.1. L'article 116, paragraphe 5

(règle générale pour tout le monde !)

«Quand vous entendez quelqu'un dire j'ai le statut de l'artiste, cela veut juste dire que cette personne revendique l'application de l'article 116, paragraphe 5»!

Que dit précisément cet article ? Il dit que toutes les dispositions qui précèdent, notamment la diminution de l'allocation de chômage, NE S'APPLIQUENT PAS A TOUS CEUX QUI SONT EXCLUSIVEMENT OCCUPES DANS DES LIENS DE CONTRATS DE TRAVAIL DE TRES COURTES DUREES.

Donc, pas uniquement les artistes, du spectacle ou d'ailleurs mais tout le monde ! Cet article ne dépend pas de «la règle du cachet».

Donc, quand l'ONEM dit que cette disposition ne s'applique qu'aux artistes de spectacle ou qu'elle y adjoint toute éventuelle interprétation restrictive liée à la commission paritaire, à la profession principale, etc., c'est juridiquement inacceptable. On relèvera le terme «exclusivement» ainsi que le mot «contratS» qui est au pluriel. Il en faudrait donc au moins 2. Ce qui est étrange c'est que dans sa note l'ONEM dit qu'il n'en faut qu'un! Mais elle dit qu'il faut que ce soit certains types de contrats et pas n'importe quels contrats, ou que ces contrats soient faits par certains types de personnes et pas par tel autre, etc. Tout ça, ce sont des INTERPRETATIONS internes de l'ONEM où des fonctionnaires se sont probablement dit - pour répondre à des restrictions budgétaires - : «tiens, si on limitait le champ d'application de l'article 116 paragraphe 5»! «Tant qu'une loi ne le fait pas, il n'y a aucune raison de le faire». 4 Nous vous rappelons que si on vous refusait un contrat sous prétexte qu'il ne correspond pas à cette nouvelle circulaire, une directive n'a pas de force juridique. Il faut cependant être réellement et exclusivement occupés par des contrats de très courtes durées et remplir toutes les conditions de l'article 116, paragraphe 5, ce que **l'ONEM a effectivement le droit de contrôler.**

3. L'emploi convenable

Retenons 4 dispositions:

3.1. Règle générale pour tout le monde (- de 50 ans)

On doit accepter tout emploi convenable. Qu'est-ce qu'un emploi convenable ? **«Pendant les 6** premiers mois de chômage, un emploi est réputé non convenable - donc on peut le refuser - s'il ne correspond ni à la profession à laquelle prépare les études ou l'apprentissage, ni à la profession habituelle, ni à une profession apparentée» Après l'expiration de ce délai, le travailleur est tenu d'accepter un emploi dans une autre profession. Le caractère convenable s'appréciera toutefois en fonction de ses aptitudes et de sa formation. Donc, il y aura tout de même moyen d'argumenter si on vous demandait, par exemple, d'être chauffeur de bus alors que vous avez étudié au Conservatoire ou à l'IAD!

3.2. Règle pour les artistes (article 31)

«Un emploi offert dans une autre profession que celle d'artiste est réputé non convenable pour le travailleur qui, au cours des 18 mois qui précèdent l'offre, justifie 156 journées de travail dans des activités artistiques». Ce qui n'est franchement pas évident à prouver mais soit ..

3.3. Autre disposition à ne pas négliger en cas de contrat dans les 8 jours :

«Sont sans influence sur le caractère convenable de l'emploi, la circonstance que le travailleur reprendra prochainement le travail dans un autre emploi SAUF si vous apportez au moment de l'offre la preuve que vous êtes réellement engagé et que vous allez effectivement effectuer une prestation dans les 8 jours.». On oublie souvent cette clause mais elle permet - si on vous offrait par exemple un travail de chauffeur de bus ou tout autre emploi réputé «non convenable» - de refuser cet emploi si vous prouvez que dans les 8 jours vous effectuerez une prestation dans votre profession.

3.4. Dernière disposition pour les + de 50 ans

Pour eux, «tout emploi est réputé non convenable s'il ne correspond ni à la profession à laquelle préparent les études

ou l'apprentissage, ni à la profession habituelle, ni à une profession apparentée». C'est donc la même chose que pour les - de 50 ans sauf que ce n'est plus limité par la période de 6 mois. Ce qui est plus avantageux.

J'espère que vous vous mettrez dès que possible au permis «chauffeur poids lourds», ce qui par les temps qui courent semble être un emploi ... plus que convenable!

1 1	•	•	•		
Amitiés artistiques,					
					Pierre Dherte

- 1. Cette note est à votre disposition en nos bureaux. Note du du 06/10/2011 avec en objet : «Règles applicables aux artistes l'accès aux allocations de chômage et la fixation du montant de ces allocations l'activation du comportement de recherche d'emploi le cumul d'une activité artistique avec les allocations de chômage».
- 2. Certaines informations erronées ont été relevées dans les articles suivants : «L'ONEM va serrer la vis chez les artistes», La Libre Belgique, V.R., 29/10/11 et «Artiestenstatuut wordt misbruikt», zaterdag 08 oktober 2011, De Standaard.
- 3. Voir à ce propos le diaporama Powerpoint de Anne Rayet : http://www.sacd-scam.be/IMG/pdf/
 ONEM Auteurs et acce s au cho mage se ance info 24-11-11 3 -2.pdf
- 4. Anne Rayet, La Bellone, le 24 novembre 2011

Assemblée Générale 2012

Chers Membres,

Notez que la prochaine assemblée générale de L'Union des Artistes aura lieu le lundi 5 mars 2012 au Théâtre de la Balsamine (Avenue Félix Marchal, 1 à 1030 Bruxelles - Casernes Dailly).

L'assemblée aura lieu à 16h00 et sera suivie du traditionnel cocktail dînatoire à partir de 18h00...

Qu'on se le dise!...

L'Union, c'est aussi sur Internet!

Découvrez notre nouveau site : www.uniondesartistes.be



Suivez-nous aussi sur Facebook

Le profil : Artistes du Spectacle

Le groupe : Union des Artistes du Spectacle



Le débat des acteurs à Mons Le 27 février 2012: 10 ans déjà!

par Pierre Dherte

FIFA: le Festival International du Film d'Amour à Mons

Le 27 février prochain, nous allons fêter notre 10ème débat des acteurs à Mons, en collaboration avec le Festival International du Film d'Amour, la Communauté française et Marc Bossaerts, notre «cheville ouvrière», «administrative » et coordinateur du projet. Chaque année, nous nous réunissons au préalable avec lui, Jean-Michel Vovk et Thierry de Coster qui anime avec moi ces débats depuis maintenant quelques années. Notre premier débat (2002) avait été animé par l'ASCO, l'Association des comédiens, sous l'initiative d'Henry Ingberg. Je me souviens des polémiques houleuses de l'époque alors que j'avais à «modérer» les discussions portant sur les états généraux de la culture, la préparation de la loi sur le fameux (ou fumeux ?) statut de l'artiste et tutti quanti ! Depuis 2005, l'Union des Artistes est intimement liée à ces rencontres qui chaque année semblent attirer plus d'intérêt tant au niveau des intervenants que du public, principalement les étudiants des écoles de formation d'acteurs en Wallonie et à Bruxelles.

Le thème de cette année : la direction d'acteur ? Comment diriger sa carrière d'acteur ?

Premièrement, cela ne ressemble jamais à ce qu'on avait imaginé au préalable! Plus on avance dans ce métier, plus on a des doutes et je dirais même, mieux on se sent "nager au milieu de ses propres doutes"! Disons que le doute convient bien au métier d'acteur autant qu'à celui de réalisateur. Ce ne sont certainement pas des métiers de certitudes, de vérités révélées, de dogmes irréfutables... Avec la complicité de plusieurs réalisateurs, d'acteurs, d'étudiants, de producteurs et de professionnels, nous allons tenter de cerner les différentes façons d'aborder la direction d'acteur. Articulé autour du livre de Frédéric Sojcher reprenant plusieurs témoignages de réalisateurs (Patrice Chereau, Daniel Mesguish, Michel Deville, Bruno Dumont, Olivier Assayas, etc.) nous nous retrouverons en bonne compagnie avec des réalisateurs et des acteurs belges de renom pour parler de «la chose». Nous nous interrogerons certainement sur les écoles, sur le nombre de comédiens sortant chaque année, sur le manque de pratique des étudiants au niveau des métiers de l'audiovisuel, des voix off, des castings et de la préparation à la vie professionnelle finalement. Peut-on se limiter au seul enseignement de l'Art Dramatique aujourd'hui ?

Quelques modules pratiques autour des «voix off» ...

Nous ponctuerons le débat de quelques expériences pratiques centrées autour des métiers de la «VOIX OFF» en doublage fiction, animation, dessins animé, documentaire et publicité. Nous ferons également des exercices de direction d'acteurs avec quelques réalisateurs qui se prêteront au jeu consistant à diriger - à leur manière - une même scène d'un film. Nous demanderons enfin à 2 directeurs de casting de nous montrer leur façon de faire.. et la face cachée de leur métier ? Le casting des intervenants du débat sera confirmé d'ici peu...

Faites passer le message ? : 27 février à Mons. Info à l'Union ou chez votre serviteur ou encore sur le site du festival : http://www.fifa-mons.be/

PS: des navettes gratuites seront à disposition de nos membres pour se rendre à Mons s'ils en font la demande avant le 15 février à notre secrétaire.

Pierre Dherte

Suzy Falk un phénomène



par Benoît Joveneau

Propos recueillis par une belle journée ensoleillé du vendredi 6 mai 2011, au café "Le Volegaz"

Suzy en quelques étapes

J'ai 88 ans et demi, je viens d'arrêter le théâtre après 66 ans de carrière. Je suis arrivée en Belgique à l'âge de 11 ans en 1933, je ne parlais pas un mot de français. Mes parents se sont mariés en 1900, mes frères sont nés en 1904 et 1905. Mon père est né 1872 et ma maman en 1882. Je suis allée à l'école rue Mommaerts, à Molenbeek, et ce, jusqu'au 10 mai 40, où ma maman m'a retirée de l'école avant que j'aie mon diplôme tellement elle avait peur pour moi. Coïncidence ou non, c'est dans cette école que je viens de dire "bye bye" à la scène, avec le spectacle "Rue des Jonquilles" de René Bizac.

Ce jour-là, les bombes sont tombées à l'aéroport de Melsbroeck, les Allemands étaient déjà là dès le lendemain. Moi je suis restée coincée à Bruxelles avec ma maman. Mon frère s'est réfugié en Angleterre où il a servi dans l'armée, il a reçu la nationalité Anglaise à la fin de la Guerre pour "services rendus à la patrie", il y a vécu toute sa vie. Durant la guerre, ma maman et moi avons réchappé au pire, même à la Gestapo.

A la sortie de la guerre, j'ai fait du théâtre. J'ai toujours fait des trucs comme ça à l'école, je dansais, je chantais, je disais des poèmes, j'adorais ça. J'ai commencé avec des amateurs, puis je suis allée six mois au Conservatoire où je m'ennuyais. Je les ai laissés et je me suis dit, "je le ferai bien sans eux", et voilà.

C'était magnifique, je savais tout faire et il faut avouer que j'étais vraiment pas mal de ma personne, j'étais fort jolie. Je chantais magnifiquement bien, je dansais comme un dieu, parce que j'ai toujours adoré faire ça. J'ai suivi quelques cours comme ça à droite et à gauche avec quelques bons profs en dehors du Conservatoire. Et puis c'est parti très vite. Le début n'était pas très évident parce qu'on ne répétait vraiment pas beaucoup et qu'on jouait

énormément. J'ai conservé dans mes petits agendas tout ce qu'on faisait à l'époque. On faisait parfois plus de 10 pièces pas an et près de 270 représentations. On peut imaginer ! Enfin voilà, toute la vie ça a été ça ! ... au théâtre.

Du théâtre populaire

Après la libération j'ai pu rejoindre le Théâtre de l'équipe, fondée en 1934 par Fernand Piette. Parallèlement je suis également partis en tournée avec les comédiens routiers belges de Jacques Huisman.

Nous partions jouer dans des centres industriels et des villages, jouer pour le peuple, pour ceux qui souffraient de la misère ou de l'exploitation patronale. C'était du théâtre militant. Nous faisions un théâtre populaire où l'on présentait des pièces dans les cafés à des personnes qui n'étaient jamais venues au théâtre. On rassemblait les tables entre elles et l'on jouait là dessus. Un homme comme Raymond Renard, qui était un décorateur absolument génial et qui a eu une longue carrière de peintre naïf, faisait des décors extraordinaires avec presque rien : juste un palmier, une banquette, un candélabre, un beau tapis et hop, on jouait.

On jouait Courteline et Marivaux, on jouait tout ce que tu veux là-dessus. Bon, on ne pouvait pas jouer les grandes pièces comme Richard III avec cent milles personnes ou "Mère Courage" avec la charrette sur le plateau évidemment, mais on faisait du bon et du vrai théâtre, et les gens en ressortaient émerveillés. C'était un public formidable, il découvrait le théâtre, il en avait entendu parler mais c'était pour les riches, voilà ce que nous faisions, du théâtre populaire. Qu'est-ce que c'est le théâtre populaire ? Et bien ! C'est ce que je fais, ici et maintenant, je te raconte des histoires. C'est ça qu'on faisait, on racontait une belle histoire.

J'ai quand même appris à poser ma voix, j'ai appris à articuler, j'ai appris les bases qui sont très simples. Ce qui est le plus important, c'est lier un contact avec les gens, il faut qu'ils entendent, ils doivent comprendre de quoi il s'agit. S'ils n'entendent pas, ça ne marche pas, s'ils ne voient pas, ça ne marche pas. Quand tu penses au théâtre grec, ils avaient de grands masques et le son partait, comme ça! Les arènes dans lesquelles ils représentaient, c'était gigantesque, il fallait projeter le son, donc la voix humaine ne suffisait pas. Il faut apprendre ces techniques pour bien entendre, c'est ce qui a toujours fait la grandeur du théâtre.

Une petite leçon de mise en scène

Il me semble qu'il faut revenir à des choses...

Parfois on voit des pièces très intellectuelles, très compliquées et qui n'apportent pas forcément une bonne solution, ce n'est pas en mettant de la vidéo en plus, ou d'avoir un plateau vide dans des salles qui ne sont plus des salles de théâtre, c'est là où on perd le son, la visibilité. Les théâtres ont été construits et pensés pour que le son aille dans la salle.

Maintenant, on investit un garage, un ancien magasin de rideau qui a une belle surface, crac, on en fait un théâtre et on joue des pièces ultra modernes, sans plafond, je veux juste dire que rien n'est fait parfois pour simplifier la compréhension des choses. Mais souvent je trouve que les comédiens sont magnifiques. C'est vrai quoi ! On a des gens très bien mais parfois on entend mal ! C'est vrai aussi que je n'ai plus vingt ans, ça c'est absolument évident mais je ne suis pas sourde. Mais franchement, quand on boule et qu'on tourne le dos, et que la parole part là-bas, au fond du plateau, ou sur le côté, il est évident qu'il y a une perte par rapport à ce que le public peut entendre.

L'art, s'il n'est pas communicable, ne sert à rien au théâtre. Si tu vois un tableau que tu ne comprends pas, tu passes au suivant, mais les gens qui sont dans une salle de spectacle entendent une oeuvre qui comporte un début, un milieu, et une fin et il faut comprendre, et saisir le truc! Si tu n'as pas compris tout le chemin, tu n'as pas un bon spectacle. Tu t'ennuies dès que tu perds quelque chose ou dès que ça devient incompréhensible. Ou bien il fait trop noir, on ne voit pas, ou il y a trop de bruit, on n'entend pas. Toutes ces choses qui viennent s'ajouter grâce aux techniques modernes peuvent être très belles et très à propos, mais si on en abuse, on perd l'essentiel du théâtre. C'est-à-dire, le texte et la qualité des comédiens.

Le reste est là pour mettre ces deux éléments en contact avec le public. Le décor ne doit pas nuire au spectacle, et la musique ne doit pas casser tout le truc, ce qui compte, c'est ce que les comédiens vont communiquer à la salle. Chacun doit pouvoir entendre et voir.

Je cite comme exemple une pièce qui m'a paru parfaite, il y a plus d'un an, c'est le spectacle de Thierry Debroux "Le Capitaine Fracasse" au Théâtre Royal du Parc, un théâtre classique. C'était jouissif et magnifique de vie, de vérité, de qualité scénique, tout était extraordinaire, et voilà! Et c'était du théâtre populaire.

Les jeunes, si j'étais professeur...

je maintiendrais à tout prix la question de la respiration, la manière d'articuler, de parler. La façon de penser un texte, d'aller dans le sous-texte, de ne jamais négliger ce que le sous-texte amène.

Le plus grand souvenir c'était avec un homme qui était un tout grand maître et qui s'appelait Alfred Radoc, un tchèque, et que j'ai eu plusieurs fois comme metteur en scène. Il a monté "Le Jeu de l'amour et de la mort" et "La Maison de Bernada Alba". C'est le premier qui nous a parlé clairement du sous-texte. Le texte n'est rien sans sous-texte. C'est tout. C'est très simple. S'il n'y a pas la vie intérieure d'un acteur, il n'y a pas de texte.

Il y a eu la période énorme des acteurs puis il y a eu celle des metteurs en scènes, puis celle des décorateurs. Aujourd'hui, je ne sais pas dans quelle ère nous sommes, peut être un mélange de tout ça. Mais je suis persuadée que nous allons encore aujourd'hui au théâtre, pour l'acteur et pour le texte. Le metteur en scène n'est pas, à mon avis, uniquement à la première place. Donc, un bon metteur en scène, avec de magnifiques acteurs, ne fera pas une bonne pièce s'il n'y a pas aussi un bon texte ou une belle histoire.

Suzy racontera ses histoires dans « Suzy Raconte »



Dimanche 22 janvier - 16H A la Cellule133a 133a, avenue Ducpetiaux 1060, Bruxelles Tel: 0484 833 855 www.cellule133a.be/reservations

Vendredi 17 février - 20H A la soupape 26, rue a. de Witte 1050, Bruxelles Tel – Fax : 02 649 58 88 lasoupape@belgacom.net

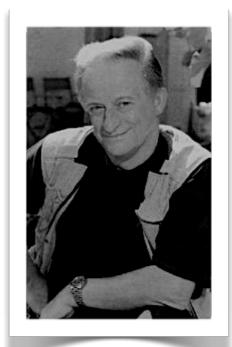
Du 6 au 10 mars - 20H Au Varia 78, rue du Sceptre 1050, Bruxelles Tel: 02 640 82 58 reservation@varia.be

Du 14 au 17 mars - 20H30 A la Samaritaine 16, rue de la Samaritaine 1000, Bruxelles Tel : 02 511 33 95 samaritaine@skynet.be

Tous les administrateurs de l'Union des Artistes du Spectacle s'associent pour remercier chaleureusement (et un peu en retard il est vrai) notre chère Suzy. Le 31 juillet 2011, Suzy à raconté ses histoires dans le cadre du Festival de Bruxelles, et à remis l'intégralité de la recette (au chapeau) au bénéfice de l'Union des Artistes.

Encore mille mercis.

Daniel Dury Hommage



Membre de l'Union depuis le 24 janvier 1963, Daniel Dury fût également l'un de ses administrateurs les plus dévoués.

Tous les membres du conseil d'administration de l'Union des Artistes du Spectacle ont une pensée pour Daniel et sa famille et lui rendent un dernier hommage...

Daniel, tu nous as tous soutenus, chacun, et tous.

Jusqu'au bout.

Tu nous demandé, à tous, à chaque fois que nous nous rencontrions, comment nous allions, comment allaient nos enfants.

Nous t'avons demandé, tous, comment tu allais.

Bien Bien. Mieux. Tout-à-fait bien. J'en suis sorti.

Tu nous a encouragés, tu nous as soutenus.

Tu n'as pas ménagé ta peine pour nous encourager.

Tu as mis toutes tes forces à développer un secteur qui bien qu'encore en pointe a bien du mal à se redresser.

J'ai ta photo en hallebardier, serrée dans mes photos précieuses.

Générations entremêlées.

Daniel, tu nous manques déjà.

Jacqueline Ghaye.

Nadine, Michel (mes parents dont tu me parlais tant).

Muriel Lejeune



C'est la science qui nous le dit: chacun d'entre nous est composé des mêmes éléments qu'une étoile, de celles qui s'allument et s'éteignent dans l'univers depuis l'aube des temps.

Azote, carbone, hydrogène, vous et moi sommes tous des poussières d'étoile. Muriel plus que tout autre.

Cette étoile-là dont nous avons aimé le sourire, les facéties et , surtout, l'humour-le sien disait-elle, bien consciente qu'il ne pouvait pas plaire à tout le monde- cette étoile-là ne s'est pas éteinte. Elle s'est fragmentée en deux nouveaux astres, Pauline et Julien.

Regardez-les comme elle palpite en eux: cet humour qui pétille dans les yeux de Julien, ces traits que l'on retrouve chez Pauline,"on nous a pris pour deux soeurs" aimait-elle dire avec fierté, parce que cela voulait dire aussi qu'elle était presque aussi jeune que sa fille chérie.

Oui, Muriel était une étoile; l'étoile du Théâtre du Parc, l'étoile du soir, moins celle du matin, celle qui apportait à Verviers la magie de ses cadeaux à bord de sa R5, à l'époque où elle en avait les moyens.

Muriel nous a apporté beaucoup de lumière, à chacun de nous de voir ce que nous lui avons rendu. Mais qu'importe! Ce que nous voyons chaque jour, ce que nous verrons jusqu'à notre dernier souffle, à travers ses enfants pour qui elle avait fait un break, c'est cette maman étoile qui tournait avec eux dans le carrousel de la vie, qui aimait les 8 aériens et les parcs d'attraction, les dessins animés et les chansons les plus folles;

Notre galaxie spirale s'écrasera sur sa voisine dans environ 4 milliards d'années; le soleil aura brûlé son hydrogène et entamé sa réserve d'hélium pour enfler et devenir une géante rouge. Les mers s'évaporeront, les roches fondront et l'atmosphère deviendra irrespirable.

C'est ce que nous éprouvons aujourd'hui ici en suivant le dernier parcours de Muriel dans l'atmosphère terrestre. Muriel s'évapore, entraînant avec elle les danses et les rires. Elle nous laisse deux enfants pour que nous puissions la chérir à travers eux.

Jacqueline Vallière

(Bruxelles, le 2 mai 1925 - Nice, le 23 novembre 2011) Membre de l'Union des Artistes depuis le 18 octobre 1948



Jacqueline Vallière dans le rôle de Claudine (La Fille du Tambour major), Théâtre Royal de la Monnaie, saison 1955-1956. Photographie Hélène Lapaille, Bruxelles Fonds musical Claude-Pascal Perna, Bruxelles®

Le soprano belge Jacqueline Vallière est décédée à Nice le 23 novembre 2011. Si son nom est méconnu de la jeune génération d'artistes lyriques, sa carrière est fermement associée au Théâtre Royal de la Monnaie, dans des premiers et deuxièmes rôles embrassant un large répertoire : opéra, opéra comique et opérette, incluant plusieurs créations absolues ou locales, notamment dans des œuvres de Gian Carlo Menotti.

Formée à Bruxelles auprès du mezzo-soprano Dora Claeys-Nordier, elle axe volontairement l'essentiel de sa carrière dans la troupe de la Monnaie (1947-1960), ainsi que sur les scènes de principaux théâtres de Belgique. Dotée d'une voix ample de soprano lyrique brillant, elle fait preuve de versatilité dans ses choix artistiques, du rôle d'Amor (Orphée), à celui de Vincenette (Mireille), en passant par Musette (La Bohème), Arlette (La Chauve-souris) ou encore, Lucy (Le Téléphone.) Jacqueline Vallière aborde plus de 50 rôles à la Monnaie et partage l'affiche avec les meilleurs éléments de la troupe et des solistes invités prestigieux. Alliant son chant à une musicalité infaillible et à un jeu d'actrice consommé, elle fera partie de ces « premiers et deuxièmes plans » qui sauront, au gré des saisons, se rendre irremplaçables. Autant respectueuse de son travail que de ses collègues, se tenant toujours à l'écart des intrigues de coulisses, Jacqueline Vallière sera inconditionnellement aimée de tous ses collègues, chanteurs, répétiteurs, chefs d'orchestre et metteurs en scène.

Sa carrière sera interrompue avec l'arrivée de Maurice Huisman qui, succédant à Joseph Rogatchewsky à la tête de la Monnaie, terminera sommairement les contrats des solistes de la troupe (saison 1959-1960). Elle poursuit alors sa carrière sur les autres scènes lyriques du pays, à l'exception d'Anvers et de Gand. Mariée en deuxièmes noces avec le baryton belge Michel Trempont, elle ralentit ses activités au tournant des années 1970 pour se consacrer à la vie familiale, accompagnant son nomade de mari artiste aux quatre coins du monde. Elle laisse quelques enregistrements (notamment Les Trois valses, Sang viennois, Orphée aux enfers, Les Mousquetaires au couvent). Il est à espérer que les archives radiophoniques et télévisées exhumeront un jour les prestations de Jaqueline Vallière ...

Femme suprêmement élégante à la ville comme à la scène, de petite de taille mais qui en impose, elle incarne une frappante sérénité et une constante bonne humeur. Coquette, toujours impeccablement maquillée et coiffée, elle allie le bon goût avec cet inimitable French touch qu'elle a fait sien et qu'elle affectionne tant. Elle est pourtant, à l'instar des grands artistes, aux antipodes de la diva, bien que de temps à autre, dans un éclat de rire perlé, elle aime « prendre la pose », comme elle se plaît à le souligner. Son regard éclairé sur le métier d'artiste lyrique est parfois un peu sévère certes, mais il est vrai et il pourrait servir de leçon de sagesse aux jeunes générations.

Les artistes Lucienne Delvaux, Andrée Esposito, Diane Lange, Maryse Patris, Lise Rollan, Gabriel Bacquier, Jean Bonato, Charles Burles, Pierre Lanni, Michel Sénéchal, ainsi que les enfants du ténor Jean Marcor se joignent à l'auteur dans cet hommage à Jacqueline Vallière. L'auteur se joint à l'Union des Artistes pour adresser une pensée émue au baryton Michel Trempont, époux de Jacqueline Vallière et à sa famille.

Claude-Pascal PERNA Tous droits réservés® SABAM, CAE 620435975 Bruxelles, novembre 2011

Naissances

Blanche Rolihlahla

Née le 1er août, fille de Geneviève Damas et de Jean-Philippe Collard



Un bambin est arrivé dans le monde des artistes ces derniers mois.

Nous lui souhaitons la bienvenue, une belle vie remplie de surprises et beaucoup de bonheur ainsi qu'à ses parents.

Union des Artistes du Spectacle **Avantages offerts**

Avantages offerts par l'Union des Artistes :

(Avantages accordés sur demande écrite aux membres affiliés depuis un an minimum et en règle de cotisation)

- 1. Allocation de naissance 186 € par enfant. Document à fournir: photocopie de l'acte de naissance. La demande doit parvenir à l'Union dans un délai maximum de 6 mois.
- 2. Allocation de décès 496 € en cas de décès d'un membre aux héritiers directs OU à la personne qui assume les frais de funérailles. Documents à fournir: photocopies (acte de décès et frais funéraires).
- 3. Allocations trimestrielles après un minimum de 20 ans de présence à l'Union:
- de 65 à 69 ans (95 €) - à partir de 70 ans (115 €)

Document à fournir: photocopie de la carte d'identité. Dans tous les cas, indiquer le numéro de compte bancaire sur lequel la somme sera versée.

Partenariat avec Comedien.be

- 1 année d'abonnement gratuit
- 50% pour les années suivantes!

Lire les conditions sur notre site ou sur www.comedien.be

Sous certaines conditions:

- 1. Intervention dans les frais de maladie, d'hospitalisation, de prothèse, ...
- 2. Prêts d'argent sans intérêt.
- 3. Conseils juridiques relatifs à la profession assurés par Maître Pierre Jeanray (première consultation gratuite, après approbation du conseil d'administration).
- 4. Dons en argent et aide dans les cas graves.

De plus:

- 1. La qualité de membre permet d'être repris dans le fichier Cinéma-TV que l'Union met en permanence à la disposition de tous les employeurs intéressés.
- 2. D'autre part, l'Union s'efforcera, dans la me<u>sure du</u> possible, de vous donner les renseignements ou d'orienter les recherches qui vous seraient nécessaires pour toute démarche utile à l'exercice de votre métier.
- 3. Depuis 2007, l'Union est agréée par le gouvernement de la Communauté française en tant au'ORUA (Organisation Représentative d'Utilisateurs Agréée). Nos administrateurs assurent la défense morale de vos professions dans plusieurs instances officielles de décision et de concertation. 4. Depuis 2012, accès gratuit, sous certaines conditions, dans certains théâtres.

Conseil d'administration

Après les élections de l'Assemblée Générale du 28 février 2011 et du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2011

<u>Président</u>: Jean-Henri Compère (2009-2012)

Rue Vandeweyer, 69 02/242 97 78 1030 Bruxelles <u>jhcra@linkline.be</u> 0479/64 69 60

vice-Présidents:

Jacques Monseu (2010-2013)
Bd G. Van Haelen, 43 02/346 56 29
1190 Bruxelles jacquesmonseu@hotmail.com 0477/50 07 46

 Pierre Dherte
 (2010-2013)

 Rue Isidore Verheyden, 10
 02/514 09 43

 1050 Bruxelles
 pierre@dherte.com
 0475/55 40 61

Bernard Marbaix (2009-2012) Avenue d'Auderghem, 304 02/649 77 21

1040 Bruxelles <u>bernardmarbaix@gmail.com</u> 0496/96 42 90

Secrétaire Général Trésorier:

Bernard Gahide (2010-2013)

Rue Murillo, 10

1000 Bruxelles <u>b.gahide@gmail.com</u> 0486/53 16 44

Administrateurs:

 Pierre Johnen
 (2009-2012)

 Rue du Chenois, 42
 067/55 50 18

 7090 Hennuyères
 pierre.johnen@gmail.com
 0476/20 78 98

Benoît Joveneau (2010-2013)
Rue Longue Vie, 42 02/513 61 22
1000 Bruxelles benoit.joveneau@gmail.com 0484/16 44 00

Stéphane Ledune (2009-2012)

Rue Molensteen, 50

1180 Bruxelles stephane.ledune@gmail.com 0479/27 33 07

Carinne Delvaux (2011-2014)
Avenue de Broqueville 97 bte 12 02/770 14 79
1200 Bruxelles carinnedelvaux@base.be 0494/08 78 18

 Jean-Michel Vovk
 (2011-2014)

 Rue Van AA, 44
 02/648 59 23

 1050 Bruxelles
 vovk@scarlet.be
 0486/21 18 11

Colette Sodoyez (2011-2014)
Avenue de Beersel 107 02/343 48 35
1180 Bruxelles colettesodoyez@live.fr 0496/21 47 02

Demande d'admission

Union des Artistes du Spectacle

Questionnaire d'adhésion :	Questionnaire pour notre fichie cinéma - TV :			
Pseudonyme :	Couleur des yeux :			
Patronyme :	Couleur des cheveux :			
Prénoms :	Corpulence :			
Lieu et date de naissance :	Taille :			
État civil :	Sports pratiqués :			
Nationalité :	Langues parlées couramment :			
Nom & prénom de l'époux(se) :				
Activité dans le spectacle :	Autres aptitudes spéciales :			
Date des débuts :	Observations :			
Adresse :	(détails complémentaires que vous aimeriez faire connaître)			
Téléphone :	Signatures des 2 parrains et du demandeur			
Fax :	Joindre :			
Portable :	 - 1 photo d'identité pour la carte de membre, - 1 photo de qualité pour le fichier, - 1 C.V. avec les rôles principaux joués, le nom des metteurs en scène ou réalisateurs ainsi que des théâtres ou productions cinématographiques, lyriques, musicales 			
Courriel :	ou chorégraphiques.			
N° de compte bancaire :	Envoyez votre demande à :			
	UNION DES ARTISTES DU SPECTACLE			

En sollicitant mon admission à l'Union des artistes en qualité de membre effectif, je m'engage à payer ma cotisation au début de chaque année (soit 25 €) sur le compte BE57 0000 2071 3035 et à me conformer aux statuts qui régissent l'Association.

Rue Marché aux Herbes, 105/33 - Galerie Agora 1000 Bruxelles

Site Internet: http://www.uniondesartistes.be